



## Comment clôturer les comptes 2023/2024

### et imprimer les documents statutaires à transmettre au siège de l'OCCE ?

#### ❶ Clôture de l'exercice comptable :

##### \* Vérifier le rapprochement bancaire avant la clôture :

Après vous être assuré que vous avez bien comptabilisé toutes les opérations effectuées entre le 1<sup>er</sup> septembre 2023 et le 31 août 2024, et que vous les avez pointées régulièrement avec vos relevés bancaires, vous pouvez vérifier si votre rapprochement bancaire est bon !

Le rapprochement bancaire (*indication ci-dessous située en bas de votre livre comptable*) vous indique alors le solde que vous devriez trouver sur le dernier relevé bancaire le plus proche du 31 août 2024.

Après pointage, le relevé bancaire devrait indiquer le solde de : xxxx,xx €

Si vous constatez alors un écart, il faut absolument retrouver son origine en pointant de nouveau toutes vos opérations.

Ceci est indispensable avant d'effectuer la clôture définitive !

##### \* La clôture définitive de l'exercice comptable / le bouton :

Si tout a été saisi et que le rapprochement bancaire est bon, vous pouvez désormais lancer la procédure de clôture des comptes.

Il suffit alors de cliquer sur le bouton suivant :

Entre le 1<sup>er</sup> et le 30 septembre, tu dois procéder à la clôture de ce cahier de comptabilité, et donc de l'exercice comptable 2023 - 2024.  
Tu ne pourras plus modifier ou supprimer d'écritures, ni en rajouter, mais tu pourras consulter ces cahiers dans les archives.

Clôture de ce cahier de compte

Attention Jean ! Cette opération est irréversible !

#### **Attention ! Ce bouton ne s'affichera qu'à partir du 1<sup>er</sup> septembre !**

Si vous n'avez pas encore ventilé les dépenses de vos régies d'avance, ou si vous n'avez pas utilisé le bouton « Subventions » pour déclarer les subventions perçues des collectivités locales, le bouton « Clôture » ne sera pas activé !

En cas de mutation ou de départ à la retraite, le mandataire devra impérativement renvoyer son Compte rendu financier 2023/2024 avant le 12 Juillet 2024, mais il ne pourra pas clôturer définitivement les comptes. Ce seront donc le comptable de l'OCCE et le mandataire suivant qui clôtureront définitivement les comptes afin de commencer un nouvel exercice comptable.

**\* La clôture définitive de l'exercice comptable / les étapes :**

Une fois que vous avez cliqué sur le bouton, une page vous invite à confirmer ce choix. Attention ! Même si cela vous indique qu'il s'agit d'une opération irréversible, le comptable de l'OCCE peut à tout moment « annuler la clôture » afin de rectifier une éventuelle erreur.

**\*\*\* Une première page va vous proposer de remplir le « Compte rendu d'activités (CRA) » :**

## OCCE du Calvados

### Le Compte-Rendu d'Activités (CRA)

Coopérative Scolaire de l'Ecole Primaire, à CAEN (14000).  
(0140)

*La Coopérative scolaire est un regroupement d'élèves (ou étudiants) et d'adultes (membres de l'équipe éducative) qui décident de mettre en œuvre un projet éducatif s'appuyant sur la pratique de la vie associative et coopérative, dans le respect des valeurs de l'OCCE.*

Ce compte rendu est un élément statutaire, donc obligatoire, de la vie coopérative.  
Il doit être rempli par le Mandataire, en concertation avec ses collègues et les élèves, avant le 30 juin.  
Il est indispensable à l'Association Départementale, pour rendre compte de son activité et de celle des coopératives qui lui sont affiliées.  
Il donne un aperçu des possibilités qu'offre la coopérative ainsi qu'un regard précis sur vos pratiques !

[Aide](#)

Cocher la case quand la réponse est positive, ou compléter par un nombre ou quelques mots, selon les items.

A. Vie coopérative		
A.1. Des conseils de coopératives ont-ils eu lieu ? si oui, à quelle fréquence ?		
A.1.a Conseil de coopérative de classe (nombre dans l'année)	01	0
A.1.b Conseil de coopérative d'école ou d'établissement (nombre dans l'année)	02	0
A.2. Si les conseils de coopérative n'ont pas eu lieu, pour quelle(s) raison(s) ?		
A.2.a Manque de temps	03	<input type="checkbox"/>
A.2.b Manque d'intérêt pour cette instance	04	<input type="checkbox"/>
A.2.c Absence de formation	05	<input type="checkbox"/>
A.2.d Manque de soutien dans l'établissement	06	<input type="checkbox"/>
A.2.e Autre	07	<input type="checkbox"/>

Pour finaliser la saisie, il vous suffira de cliquer sur les boutons

[Valider les modifications](#)

[Passer à la suite](#)

*Il est parfois utile de cliquer une 2<sup>ème</sup> fois sur ce bouton « passer à la suite » pour afficher le bilan ...*

**\*\*\* Une deuxième page va vous permettre d'afficher le « Compte Rendu Financier (CRF) »**

## OCCE du Calvados

### Le Compte-Rendu Financier (CRF)

Coopérative Scolaire de l'Ecole Primaire, à CAEN (14000).  
(0140)

*Membre affilié : Ecole (E). Le Compte-Rendu Financier est rempli, et le cadast. de comptabilité est émis.*

Compte de fonctionnement général du 1 <sup>er</sup> au 31/08			
CHARGES		PRODUITS	
6070 0000 Achats d'objets à revendre	0,00	7070 0000 Vente d'objets	0,00
6160 1000 Assurances	0,00	7080 0000 Activités alternatives	0,00
6181 0000 Activités éducatives	0,00	7410 0000 Subventions des collectifs locaux (3)	0,00
6270 0000 Frais bancaires	0,00	7551 0000 Contributions participatives	0,00
6580 0000 Cotisations à l'OCCE 14	0,00	7551 1000 Subventions associatives	0,00
6700 0000 Dépenses exceptionnelles	850,00	7562 0000 Participations des familles	0,00
6800 0000 Bénéficiaires	0,00	7700 0000 Recettes exceptionnelles	0,00
<b>Total des charges (A) :</b>	<b>850,00</b>	<b>Total des produits (B) :</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat de l'année (B-A) (+/-) : -850,00</b>			
Bilan simplifié au 31 Août			
ACTIF		PASSIF	
412 Autres banques (1)	0,00	110 Report à nouveau au 1 <sup>er</sup> 09 2021 (**)	850,00
514 Banque Postale (1)	200,00	Résultat positif (1) (1) (1)	0,00
550 Caisse en espèces (2)	0,00	Résultat de l'année 2021-2022 :	-850,00
4781 Trésorerie décaissée	0,00	478.2 Trésorerie solidaire :	0,00
<b>Total de l'actif :</b>	<b>200,00</b>	<b>Total du passif :</b>	<b>200,00</b>

